



Imaginaire communs

Cahiers de recherche Catalyst

Numéro #0 - Avril 2019

Agir en communs et Catalyse // Manifeste de recherche contributive // Pour entreprendre (la mise) en communs, l'accompagnement pair à pair ? // Aventure et inattendu, expérimenter une chambre des communs

*«Ce qui caractérise le monde
contemporain ce sont, bien sûr,
les crises, les contradictions, les
oppositions, les fractures, mais ce qui
me frappe surtout, c'est l'insignifiance.»*

*Cornelius Castoriadis,
Post-scriptum sur l'insignifiance, 1998*



Photo by Pujohn Dason Unsplash

SOMMAIRE

Edito page 6 • Agir en communs
et catalyse page 10 • Manifeste
de recherche contributive page
14 • Pour entreprendre (la mise)
en communs, l'accompagnement
pair à pair ? page 20 • Aventure et
inattendu, expérimenter une chambre
des communs page 46

Imaginaire communs
Collectif Catalyst - Association ANIS
Numéro #0 - Avril 2019

Photo de couverture par Ryoji Iwata on Unsplash.

Cette œuvre est sous licence Creative Commons CC BY-SA 2.0 FR
Vous êtes autorisé à :

Partager – copier, distribuer et communiquer le matériel par tous moyens et sous tous formats
Adapter – remixer, transformer et créer à partir du matériel pour toute utilisation, y compris commerciale.

<https://creativecommons.org/licenses/by-sa/2.0/fr/>

ÉDITO

Rien n'est plus ténu que la frontière qui nous sépare de l'imposture. Dans le travail que nous nous sommes proposé·e·s de produire collectivement et de vous exposer, cet écueil est criant.

Peut-on réellement être "Chercheur·e", avec ou sans diplôme, avec ou sans statut reconnaissant l'activité de recherche, travaillant en dehors de tout cadre ou institution, et impliqués à titre personnel dans les sujets que l'on étudie ? Peut-on toujours être "Contributeur" ou "Contributrice" aux communs que nous supportons quand la réflexivité que l'on s'impose crée une distanciation nécessaire avec la communauté ? A quel moment cessons-nous d'être légitimes dans l'une ou l'autre de ces fonctions à vouloir les conjuguer ?

Faire face à l'imposture, c'est alors adopter des postures fortes, fermes mais légitimes car questionnables en tant que telles. C'est faire appel à cet imaginaire social, puissance créatrice et auto-instituante que Cornelius Castoriadis place comme projet d'une société autonome. C'est nourrir le collectif dans sa force instituante, le

faire vivre dans sa forme instituée, le questionner dans cette tension entre les deux.

Le "projet" des communs n'est alors plus très loin en ce qu'il redéfinit les rapports de forces politiques, économiques et sociaux autour de sujets agissants et non d'individus opérant dans un cadre fortement normé et borné. La question de la frontière, de la limite qui nous place "dedans" ou "en dehors" n'est plus un artifice simplificateur et ostracisant dans lequel se glissent les imposeurs de tout bord, mais une dynamique poreuse permettant à chacun de se situer en rapport à une légitimité collective, non excluante et au contraire créatrice de lien social. La tension (entre les choses et les gens) devient alors une attention (envers les choses et les gens), soucieuse et bienveillante, dans laquelle nous plaçons le travail, la ressource, la valeur comme intention et sujets d'études.

C'est avec le même regard que nous espérons que vous accueillerez notre travail et que nous recevrons vos critiques et encouragements.

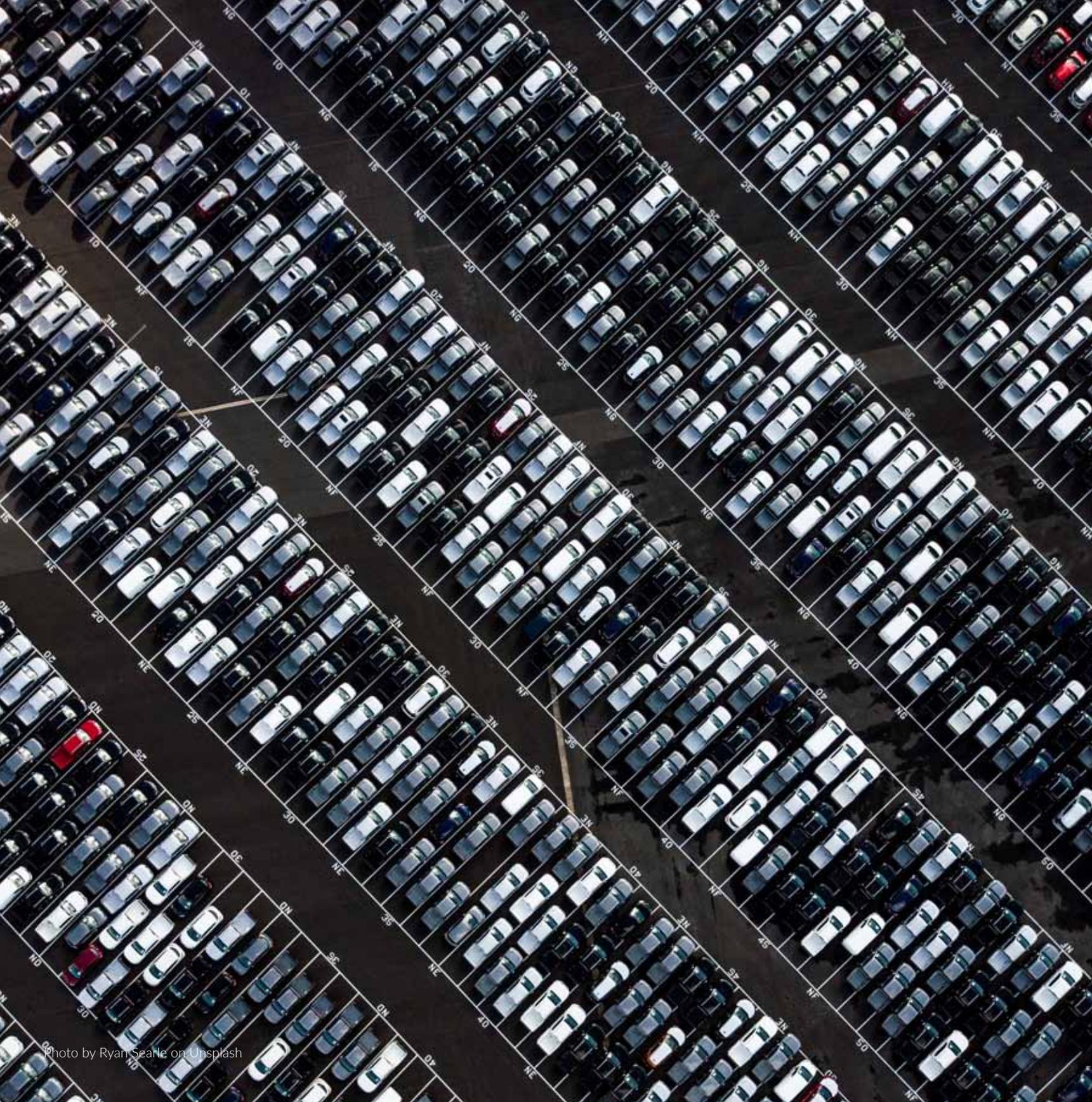


Photo by Ryan Searle on Unsplash

Appropriation :
Fait de s'approprier, de prendre possession.

Réappropriation :
Fait de s'approprier à nouveau, de refaire sienne une culture, un bien perdu.

Agir en communs et catalyse

Collectif Catalyst

12

Un collectif, Catalyst, composé d'une dizaine de personnes, a véritablement impulsé les premières expériences de création de communs dans l'agglomération lilloise à partir de 2010.

Le choix avait été fait, par l'un d'eux, de se dénommer Catalyst, alors même que ce collectif ne se donnait aucune structuration juridique, même pas associative. Les « Catalyst » ont d'abord été les initiateur·e·s des premiers lieux de coworking lillois. Ils ont porté des projets dans des modes d'action inédits dont les premiers tiers lieux ont été les incubateurs.

En fait, les actions expérimentées par eux ne faisaient alors référence explicitement, ni à l'économie sociale et solidaire, ni aux politiques de la ville, Villes en transition ou autres actions publiques à destination des quartiers en difficulté. Elles sont souvent apparues a posteriori comme des contributions originales à ces différentes politiques. Elles ont alors été reconnues et financées comme telles. Mais surtout, les modes d'action qui les réunissaient et les faisaient coopérer se sont peu à peu révélés plus explicitement sous l'angle des processus de « mise en communs » qu'ils mobilisaient. Ce collectif a ainsi fortement contribué à progressivement acculturer l'espace public dans la métropole lilloise à la prise d'initiative solidaire et, plus explicitement à partir de 2013, aux communs.

Quels ont été les apports de ces expérimentations dont les numéros de la revue *Imaginaire communs - Cahiers de recherche du collectif Catalyst* - veulent capitaliser les résultats ? En quoi les modes d'action ont-ils permis l'imprégnation d'une culture du commun ? Ils l'ont permis par l'importance donnée aux processus coopératifs permettant la formation de communautés pratiquant une gouvernance démocratique de ressources partagées. Il est apparu qu'il s'agissait là d'une démarche origi-

13

nale : un procédé catalytique¹ de conduite de l'action collective pour la mise en communs.

André Danzin, dans un article célèbre, « Vers une culture de la complexité », parle de ce qu'il appelle " l' agir par actions catalytiques " et ce n'est pas un hasard si ce mode d'agir trouve toute sa pertinence s'agissant de mise en communs.

Pour lui, « agir par actions catalytiques, c'est imiter les systèmes naturels qui gouvernent la physico-chimie de l'inanimé et des comportements biologiques. Le catalyseur est une " forme " proposée au système en période d'instabilité et donc en voie d'organisation. La seule présence de cette forme est structu-

rante en ce sens qu'une contagion se propage qui généralise la forme proposée à l'intérieur du système en marche vers sa nouvelle structure »².

Les tiers lieux dont les Catalyst ont été les initiateurs, les dispositifs d'action qu'ils ont expérimentés, ont permis ces effets de catalyse : formes d'action communautaire, pratiques coopératives, dispositifs transitoires et transformationnels, structuration progressive par contagion, résilience des volontés de coopération par irradiation, pratiques démocratiques de coordination de type stigmergique³...

Beaucoup de formes innovantes à expliciter et dont la revue veut rendre compte.

1. La **catalyse** (du grec ancien κατάλυσις *Katalysis*, détacher) se réfère à l'accélération ou réorientation de la cinétique de réaction au moyen d'un catalyseur, et dans certains cas à la sélectivité pour diriger la réaction dans un sens privilégié (réaction concurrente, production d'un produit plutôt qu'un autre) 2. Le catalyseur est utilisé en quantité beaucoup plus faible que les produits réactifs. Il n'apparaît pas en général dans le bilan de réaction, donc pas dans son équation globale. Cependant les molécules du catalyseur participent à la réaction dans une étape, ce qui explique leur influence sur la vitesse de réaction, et ensuite elles sont régénérées dans une étape subséquente 3. Le catalyseur reste parfois intimement mélangé au produit final.

(Chimie) Action de certains corps ou composés qui, par leur seule présence, facilitent la transformation d'un réactif sans être eux-mêmes modifiés lors d'une réaction chimique.

(Linguistique) Élément du texte qui accélère, retarde, relance le discours. La fonction constante de la catalyse est donc, en tout état de cause, une fonction phatique (pour reprendre le mot de Jakobson) : elle maintient le contact entre le narrateur et le narrataire, — (Roland Barthes, « Introduction à l'analyse structurale des récits », in *Poétique du récit*, W. Kayser, W. Booth, Ph. Hamon (éd.), Paris, Seuil, p. 23)

2. André Danzin, « Vers une culture de la complexité », *Etudes*, Décembre 1988, p. 636.

3. En biologie, la stigmergie est un mécanisme de coordination indirecte entre les agents. Le principe est que la trace laissée dans l'environnement par l'action initiale stimule une action suivante, par le même agent ou un agent différent.

A photograph of several koi fish swimming in dark water. The fish are of various colors, including white with black spots, orange and white, and solid orange. They are scattered across the frame, with some near the top and others near the bottom. The water is dark and slightly rippled.

«Il est apparu qu' il
s' agissait là d' une
démarche originale ;
un procédé catalytique
de conduite de l' action
collective pour la mise en
communs.»

Manifeste de recherche contributive

Collectif Catalyst

18

Parler de recherche contributive veut dire au moins trois choses.

Tout d'abord, la recherche est affaire de diversité et de pluralité des points de vue de ceux qui s'y engagent. Elle suppose apports et confrontations de savoirs, ceux déjà formalisés de chercheur·e·s, à différents niveaux d'exercice de travaux spécifiquement de recherche, et ceux, ensemble de connaissances et représentations de l'action, portés par les personnes qui s'engagent dans les processus d'action réflexive.

Ensuite une recherche contributive ne peut pas être la simple juxtaposition de ces savoirs, dans un enchaînement de processus de recherche qui reproduirait la division du travail intellectuel entre ceux qui recueillent les données et formalisent les savoirs d'expérience en connaissances et ceux qui ne feraient que livrer leurs expériences. S'opposant à cela, une recherche contributive nécessite un cadre collectif pluriel et coopératif qui met en commun constructions problématisées d'observations, hypothèses, méthodes de traitement et élaboration formalisée des résultats.

Enfin, il ne saurait y avoir recherche contributive si les processus de valorisation économique du travail de recherche ne sont pas explicités en tant que tels. Nous nous situons de ce point de vue dans une autre démarche que celle qui consiste à envisager la recherche comme une production de personnes exclusivement dédiées et financées pour cela. Nous mettons en avant un mode de recherche qui s'appuie sur les communs de la connaissance, enrichit ces communs, et vit de la contribution de ceux qui y participent.

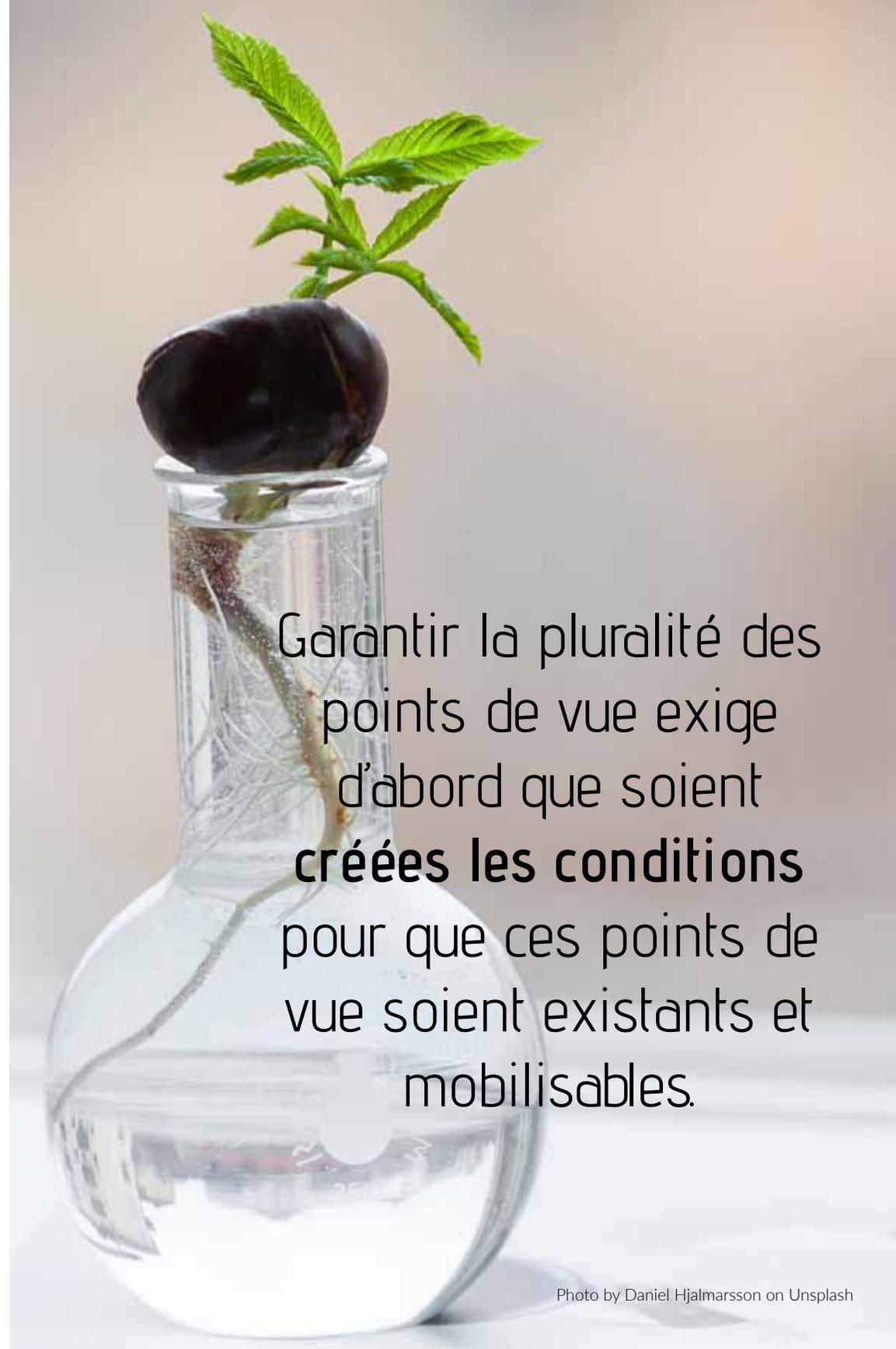
Aucun de ces trois points n'est évident.

19

Garantir la pluralité des points de vue exige d'abord que soient créées les conditions pour que ces points de vue soient existants et mobilisables. Il faut pour cela que les acteur·e·s de la recherche, dans la diversité de leur position sociale, de leurs expériences et de leurs niveaux d'expertises, soient conscient·e·s d'en être les porteurs, qu'ils soient connu·e·s et reconnu·e·s comme contribuant au travail de recherche. Les démarches de recherche pourront alors privilégier les méthodes dialogiques et la maïeutique.

Se donner un cadre collectif de recherche signifie concilier des choix précis et argumentés d'orientation problématique avec une formalisation souple, dans une confrontation régulée des idées. Mais c'est aussi « faire expérience ensemble » en même temps qu'organiser la réflexivité de l'action par une prise de distance critique, détour théorique et comparaison raisonnée. La question de l'élaboration, mais aussi du partage et de la protection des données, sera déterminante dans ce contexte de recherche. Il sera important de garantir l'élaboration commune des résultats, leur formalisation sous différents formats (carte/schéma/photo/vidéo/performance...) et leur diffusion, sans retomber pour ces étapes au format exacerbé de la division intellectuelle du travail de recherche.

Faire vivre de tels processus de recherche nécessite un équilibre économique et une autonomie vis-à-vis de ceux qui y contribuent. Cet équilibre ne peut résulter que de la diversité des contributions relevant de différents modes de financement.



Pour entreprendre (la mise) en communs, l'accompagnement pair à pair ?

Christian Mahieu

22

Introduction

La référence aux biens communs, ou aux communs, est désormais faite par certains qui entreprennent de créer de nouvelles activités qu'ils cherchent à rendre économiquement viables.

Parfois, c'est une évocation vague, l'expression d'un souhait ; celui que les activités créées rencontrent des usages collectifs et partagés. L'utilité sociale de ce qui est entrepris est alors soulignée, en termes de bien commun. Mais, le processus entrepreneurial par lequel l'utilité sociale visée est créée n'est pas remis en cause, même s'il est qualifié de « social ». Il demeure centré sur la figure de l'entrepreneur-e ; un acteur économique faisant une proposition de produit/service qui se veut immédiatement valorisable aux conditions du marché.

Parfois, la référence à la notion de « commun », et plus encore aux « communs », est plus précise et se veut plus ambitieuse remettant en cause des principes de création d'activité.

Les expériences de projets se référant ainsi aux communs nous les montrent confrontés à trois types d'enjeux qui les font sortir des normes et des chemins balisés de l'entrepreneuriat ordinaire. D'abord, les porteurs de projet en création d'activité ont à clarifier les ressources sur lesquelles ils pourront s'appuyer pour créer leurs activités. Clarifier les ressources c'est aussi, et surtout, définir et rendre possibles les conditions d'accès à, et d'usage de, ces ressources. Qualifier de « ressources », et non pas de capital, les moyens qui permettront cette création

23

d'activité n'est pas indépendant de la façon dont il pourra être fait usage de ce qui est créé.

Ensuite, ces créateur·e·s d'activité doivent préciser ce que ces projets impliquent en termes de relation entre les personnes. Ils doivent le faire parce que ces relations diffèrent des positions sociales habituellement pratiquées ; celles de l'investisseur·e, d'associé·e, de fournisseur·e, de client·e. Ces précisions portent sur les rapports que les différentes personnes impliquées dans les activités, produits et services créés entretiennent entre elles. Mais elles portent aussi et surtout sur les rapports que ces personnes entretiennent avec les ressources génératrices de biens et d'usages.

Enfin, ces créateur·e·s doivent générer une argumentation qui ouvre les perspectives de valorisation économique de ce qui est créé à d'autres processus que la mise en conformité aux règles marchandes dominantes. Cela implique de construire des relations permettant de diversifier les modes de valorisation des activités créées et donc les sources de revenus pour construire des modèles économiques pluriels et évolutifs.

Se positionner par rapport à ces trois enjeux ne peut se faire sans, pour le moins, questionner, et, plus sûrement, désenchaîner et distordre les principes et processus de l'entrepreneuriat ordinaire. Expérimenter signifie alors annihiler le pouvoir normalisateur de ces principes et processus, tout en compensant l'effet d'efficacité et de rapidité qu'ils portent du fait même de leur institution en tant que norme d'action économique. Il n'est ainsi pas surprenant que les expériences de projets d'entreprendre en communs tâtonnent. Les dispositifs d'appui public existants jusqu'ici, comme les aides financières et le conseil, sont peu adaptés aux démarches qui s'expérimentent. A l'in-

verse, les aides que les porteur·e·s de ces projets reçoivent de la part de leurs communautés d'appartenance sont peu reconnues et financées en tant que telles. Ces aides donnent toute leur importance aux relations de pair à pair. Elles s'inscrivent dans des rapports de coopération au sein desquels les porteur·e·s de projet échangent sur leurs expériences en partageant des espaces et des dispositifs qui les mettent en situation d'approfondir des questions ensemble.

Mais les pratiques émergentes en pair à pair ont à se caler avec des appuis publics à la création d'activité qui ne vont pas dans ce sens. Les projets porteurs de finalités alternatives (gouvernance ouverte, ressources en communs...) doivent alors emprunter les chemins sinueux d'un parcours qui les fera ruser avec les objectifs et les contraintes des dispositifs d'appui existants, en utiliser certaines modalités, rendant possible des financements par exemple, tout en tentant de les réadapter à leurs propres finalités. Souvent, par-delà les intentions affichées, la force normative des dispositifs fera prendre à la personne en création un autre chemin que celui envisagé au moment de la prise d'initiative.

Comment comprendre les tensions qui se font jour ? Comment cela modifie-t-il les logiques des appuis à l'entreprendre ? Quels sont les effets de ces transformations sur ces dispositifs et sur celles et ceux qui en sont les promoteurs et les opérateurs ? En quoi les pratiques émergentes de création d'activité suscitent-elles des dispositifs alternatifs ?

Quels sont les enjeux spécifiques de l'accompagnement à l'entreprendre en communs ?

Les milieux et contextes de l'accompagnement entre normalisation et transgression

Peut-on séparer les processus de création d'activité des « milieux » qui les voient éclore ?

Parler de milieu c'est une autre façon de parler d'écosystème. La notion d'écosystème souvent employée, y compris, désormais, par les acteur·e·s et décideur·e·s des politiques publiques, prend en considération l'existence de relations entre une diversité d'acteurs. Mais elle est peu souvent utilisée, par ces mêmes acteurs, pour qualifier la nature de ces mêmes relations. Ces relations relèvent-elles de la coopération, de la domination de certains sur les autres, voire de relations de prédation ? Souvent exprimé en « écosystème territorial » par exemple, le milieu n'est pas explicité du point de vue de la nature des rapports que les agents économiques entretiennent entre eux. Ces rapports peuvent être de domination ou de subordination. Dans tous les cas, c'est bien les réduire que de les envisager seulement sous l'angle de relations contractuelles et de transactions marchandes. Mais parler de milieu, ou de « champ » pour reprendre le concept de Pierre Bourdieu, permet de faire l'hypothèse que ces relations sont explicitées et potentiellement reconstruites, ou pas, sur d'autres bases, privilégiant des rapports de coopération, de co construction ou de co création, par exemple.

Faire référence à des contextes, c'est avancer l'hypothèse que ces milieux créent leur environnement sociotechnique et institutionnel par la fabrique de leurs systèmes de relation

et de position socio-économiques. Ce contexte est alors fait de liens, relations, de lieux d'interactions et de coopérations, de dispositifs d'aide et d'accès à des ressources (matérielles, immatérielles, financières).

Les dispositifs dans lesquels opèrent des pratiques d'accompagnement sont censés ne pas intervenir sur le contenu des projets de création et n'apporter que des méthodes et des compétences neutres de tout enjeu social. Mais, de fait, ils sont outillés et argumentés pour faire coïncider des dynamiques d'action avec des modes d'organisation sociale et de valorisation économique spécifiques, peu souvent explicités en tant que tels. Ainsi, ceux présentés comme relevant de l'entrepreneuriat véhiculent une logique d'action qui démarre par la mise en situation d'un « créateur » porteur d'une idée de produit/service susceptible de trouver une valorisation exclusivement marchande - ce à quoi on identifie souvent le « modèle économique » - et dans le cadre d'une structuration juridique immédiate. La dynamique de création des activités s'inscrit alors dans une représentation de l'entreprise et de l'entrepreneur·e. Il s'agit bien d'un effet de normalisation, qui est une simplification, au nom d'une efficacité socio-économique à court terme.

Mais cet effet peut se révéler contradictoire avec certaines conditions spécifiques visées par les projets initiaux. C'est le cas lorsque ceux-ci sont développés sur la base d'initiatives solidaires. Dans ces prises d'initiative, la démarche collective visant à rendre économiquement viable les projets de création d'activité suppose de la part des acteur·e·s une construction économique et relationnelle plus complexe et plus longue.

En fait, l'idée n'est pas nouvelle. On la retrouve dans les projets en économie sociale et solidaire (ESS) qui s'efforcent de

faire reconnaître d'autres formes de valorisation économique que la seule valorisation marchande aux conditions concurrentielles ordinaires. Ces projets misent, plus ou moins selon les dynamiques qui les portent, sur l'ouverture à d'autres modèles économiques : le financement public et la valorisation économique de la réciprocité (les apports des bénévoles, les dons et autres apports solidaires). Dans la mesure de ces ouvertures à des modèles économiques, dits, hybrides, dans le vocabulaire de l'ESS, ils ouvrent des alternatives en matière de valorisation économique du travail et pèsent sur les fonctionnements du marché du travail. C'est le cas avec les entreprises dites d'insertion par l'activité économique (IAE), avec une création d'entreprise spécifique intégrant des contrats d'emplois aidés. Mais, on pourrait regarder sous le même angle les créations d'entreprises, dites, inversées, les entreprises à but d'emploi (EBE), créées récemment dans le cadre du projet expérimental, « Territoire Zéro Chômeur » (TZC). Dans ce type de projets, portés en partenariat entre les institutions d'indemnisation du chômage, les collectivités territoriales et le secteur associatif, des emplois « normaux », en CDI, sont créés d'abord pour des chômeurs de longue durée qui doivent ensuite être accompagnés pour trouver des activités marchandes rentables pour faire perdurer l'entreprise. Dans les deux cas, les personnes concernées retrouvent ainsi, d'abord, des moyens d'existence. L'emploi créé par la structure doit ensuite leur permettre de construire une activité qui doit trouver sa valorisation économique. Mais cet emploi correspondra-t-il à la construction d'une capacité d'action économique autonome et à leur implication dans la gouvernance de la structure créée, les expérimentations sont trop récentes pour pouvoir le dire... Mais, dans ce cas, la création d'entreprise et la formalisation des emplois créés demeurent dans les mêmes normes entrepreneuriales, et ce, même si le processus de création d'entreprise

28

est en quelque sorte inversé puisqu'il est posé au départ par une forte intervention publique.

L'accompagnement des projets associatifs qui visent à la création d'activité pose les mêmes questions et est confronté aux mêmes enjeux. Les pratiques d'accompagnement interviennent dans une tension entre des processus de création correspondant à des objectifs d'utilité sociale, des modes coopératifs de travail, parfois à des expérimentations en mode contributif de rémunération des personnes impliquées. Ces expérimentations mettent en question le principe du bénévolat dans les associations, et les normes d'action induites par les dispositifs d'appui entrepreneuriaux financés par les institutions publiques.

Les processus de création, et les appuis, dispositifs et modes d'accompagnement qu'ils requièrent, ne sont pas seulement plus complexes, parce que concernant plus d'acteurs dans de nouvelles interactions, et plus longs. Ils supposent aussi que soient transgressées et modifiées les logiques d'action qui les fondent. Le créateur ou la créatrice n'est plus le sujet individualisé du parcours de création. Il est un acteur réinséré dans un contexte, une communauté, un collectif. Ces processus alternatifs impactent les arrangements organisationnels ; par exemple en associant les usagers et les producteurs dans le développement des activités. Ils concernent enfin la valorisation économique ; par le recours à des modèles de réciprocité pour l'exploitation mutualisée de ressources comme base d'une valorisation associant des transactions marchandes à d'autres modes de financement et de revenus.

On voit que, face à cette complexité, le mode « start up » de création d'activité se veut représentation de l'efficacité entre-

29

preneuriale maximum. Mais c'est une valorisation économique qui consiste à prélever la valeur marchande immédiatement disponible sans se préoccuper d'autres constructions : des arrangements sociaux sur base d'utilité sociale reconnue, une viabilisation économique par la réciprocité sur base de ressources partagées.

Que penser alors des parcours de création développés sous les modes de l'économie sociale et solidaire (ESS) avec les labels de l'entrepreneuriat dit social ou de l'entreprendre autrement ? Participent-ils à cette normalisation/simplification des modèles de création et/ou introduisent-ils des ouvertures transgressives dans les arrangements sociaux et les modes de valorisation économique ?

Les modèles de l'entrepreneuriat normalisés à partir des années 1980 sont plus que prégnants, ils sont « fixants ». Ils figent les pratiques et rendent difficiles d'autres modes de création en émergence. Le recours à des notions de « modèle économique » peut aller dans ce sens, comme celles de gouvernance et d'innovation sociale, si les enjeux n'en sont pas explicités. Comment les initiatives solidaires qui se veulent des formes alternatives de viabilité économique, échappent-elles à leur normalisation par l'entrepreneuriat ordinaire ?

L'initiative présente un double aspect. D'un côté, elle porte l'évidence de l'entraide de proximité et de l'implication visible de personnes dans des pratiques qui se veulent à finalité économique : « On fait ce que l'on peut avec les moyens que l'on a... ». D'un autre côté, c'est une création, le fruit d'une exploration qui nécessite une rupture, la mise en oeuvre d'un processus émancipatoire vis-à-vis des modalités ordinaires de l'action économique et de la norme entrepreneuriale.

S'il y a initiative, c'est qu'il y a un « pas de côté » du point de vue des pratiques dites économiques, une surprise qui fait dissensus. L'initiative suppose l'exercice du droit à l'expérimentation. Il n'y a pas initiative s'il n'y a pas de milieu créatif fabriquant un nouveau langage pour dire les choses explorées, inattendues, ces éléments pour un nouveau corpus symbolique de l'entreprendre.

On pourrait faire l'hypothèse que l'économie et l'institution de la réciprocité pourraient être au centre de ce nouveau corpus symbolique. Cela oblige à définir ce que serait une économie priorisant la réciprocité mais hybridée de formes marchandes et redistributives.

Pratiques transgressives : l'accompagnement pair à pair

Le collectif, incubateur transformationnel émancipateur

Les pratiques de création d'activité par la coopération qui se font jour, notamment dans les tiers lieux, ne se présentent cependant pas, ou peu, comme autant de dispositifs d'accompagnement ; ou tout au moins elles ne font pas référence aux dispositifs institués de l'entrepreneuriat. Elles se mettent en oeuvre souvent dans des contextes et lieux spécifiques de socialisation alternative, des tiers lieux, mais aussi des lieux publics, lieux culturels ou de sociabilité (des cafés citoyens, par exemple). Elles relèvent des « résidants » plus ou moins permanents de ces lieux, ou de ceux qui en font des bases d'expression et de développement des projets. L'originalité de

ces pratiques est qu'elles ne se réduisent pas à la juxtaposition d'actions correspondant chacune à des projets spécifiques, isolés les uns des autres. Pratiques et projets sont en interaction et portés par des collectifs qui jouent un rôle d'incubateur de processus de création d'activité.

L'accent mis sur les ressources

On peut faire l'hypothèse que ce qui pousse les acteur·e·s à se réunir pour créer de nouvelles activités n'est pas, en premier lieu, un désir et une volonté d'expérimenter un nouveau mode de création. Il pourrait s'agir aussi, et peut être surtout, de faire face à des difficultés d'usage (espace de travail, alimentation alternative, accès à des données et des connaissances,...). Alors, n'est-ce pas d'abord pour une raison idéologique que la question de l'accès à des ressources se trouverait posée ? Et elle le serait, associée à celle du partage de ces ressources. Toute création d'activité suppose l'accès à des ressources. Aussi, si l'acteur individuel n'est pas en mesure d'y recourir par le biais de relations sociales (don, héritage...) et si, malgré certaines possibilités offertes par les dispositifs d'aide à la création, il ne peut pas non plus y accéder par une transaction financière ou un prêt, alors l'accès aux ressources nécessaires à la création, développement, pérennité des activités à créer, se trouverait posée dans un système de relation qui met les acteurs en contact direct, hors des relations instituées et reconnues. Les relations dites de « pair à pair » sont alors une sorte de nécessité et pas, d'abord ou seulement, une volonté de se tenir en dehors des fonctionnements institués par l'économie politique des rapports sociaux.

Partager des ressources pour construire des activités, un cheminement en communs

La création d'activité ne peut se passer des capitaux, financiers, mais aussi sociaux, culturels et symboliques, auxquels correspondent les ressources nécessaires. Un accès réaliste pourrait ne passer que par la facilitation que représentent le partage et la mutualisation de ces ressources. Et, non seulement leur partage et leur mutualisation, mais aussi des processus permettant de les constituer, de les gérer, de les maintenir et d'en assurer la pérennité.

A partir du moment où les processus de création d'activité sont initiés et rendus possibles par du partage ou de la mise en commun de ressources, on comprend que la question de l'utilité des activités créées, en biens et services, soit envisagée collectivement. Cette question, elle aussi, ne relèverait pas du seul point de vue idéologique de la représentation de la valeur éthique ou morale de ces biens et services visés, mais aussi des processus de construction des activités qui permettent d'y avoir accès.

L'enjeu social de ces processus de création d'activité, pour et par des usages mis en commun, poserait alors d'une autre façon la question de l'utilité sociale. Celle-ci est souvent posée de façon substantive, en lien avec les caractéristiques des biens et services eux-mêmes. C'est par exemple le cas lorsqu'il s'agit de caractériser des biens alimentaires, avec la notion de « bio » par exemple. Ce qui est mis en avant ce sont les qualités du bien et pas la relation établie entre producteurs et consommateurs, et son éventuelle transformation. La question de l'utilité sociale peut alors être posée, associée à des processus entrepreneuriaux de création d'activité, en dehors de toute

approche de ressources mutualisées, dont on sait qu'elle est centrale dans une lecture mobilisant la notion de communs. C'est le cas dans les processus de création relevant de l'entrepreneuriat social.

En déclinant la logique des communs, la question de l'utilité sociale se pose au cœur des processus mutualisés d'accès et de mise à disposition de ressources, et donc dans une perspective de valeur économique centrée sur la valeur d'usage des biens et services. Elle se complexifie pour aborder des processus socialisés où il s'agit de construire des usages, de les expérimenter, de les tester, et pas seulement d'adapter des services rémunérateurs, évalués en valeur d'échange basée sur l'exploitation du travail, à des usages existants. Cela oblige à une construction dans la durée et dans l'ouverture des interactions et des intermédiations. Parler de processus socialisés ne veut pas dire que ce sont des processus collectifs impliquant obligatoirement des groupes nombreux. Ces processus peuvent ne concerner que très peu d'acteur·e·s, voire même des individualités. Mais ils inscrivent la construction des utilités envisagées dans un contexte de relations et d'interactions qu'il leur faut qualifier socialement. Certes, cela peut paraître complexe et prendre du temps. Mais, cela revient à mettre en évidence que la prise en compte de la complexité, ou de la réduction/résolution de cette complexité, n'existe que par rapport à des choix et des priorités qui s'opèrent par des processus qui sont là où on les place... On pourra faire le choix d'une complexité des montages financiers dans un système qui donne prime à la capitalisation financière et à la valorisation exclusivement marchande et à court terme, et privilégier la simplification que représente l'optimisation/standardisation des relations marchandes normées. Mais, on pourrait faire le choix d'une temporalité acceptée, même si elle pourra alors

être facilitée, voire optimisée, correspondant à la qualité des processus relationnels construits dans cette perspective de mutualisation de ressources pour la création d'utilité sociale. On comprend alors que les processus de construction s'inscrivent dans des temporalités et des intermédiations qui sont celles d'un accompagnement misant sur le pair à pair. Cela s'expérimente dans certains lieux où ces formes d'accompagnement sont rendues possibles même si elles ne sont pas toujours identifiées comme telles et reconnues, et donc faiblement financées par les pouvoirs publics.

Les écarts à la norme projet...

Car cette reconnaissance par les pouvoirs publics est obscurcie par les modes d'intervention de l'action publique et le vocabulaire utilisé.

C'est au regard des exigences de ces processus complexes de création en communs et en pair à pair qu'il faut envisager le rôle normalisateur et fixant que joue la notion même de projet, notion incontournable de toute prise en compte des initiatives de création d'activité. La critique souvent faite aux appuis institutionnels donnés à ces initiatives est qu'ils tendent à individualiser ces processus et ne les prendre en compte qu'au travers de leurs porteurs principaux. Mais, la critique est rarement exprimée concernant l'effet normalisateur de la catégorie opérationnelle de projet, tant elle semble incontournable par son apparente neutralité. De plus, l'effet principalement normalisateur pourrait ne pas être là où on le pense immédiatement, dans l'apparent isolement d'un preneur d'initiative. Les individualités à l'œuvre dans ces initiatives sont indissociables des collectifs dont elles sont les membres. Elles sont tout autant construites par ces collectifs qu'elles ne

les construisent. Mais ces processus complexes ne seront susceptibles d'être « accompagnés », qu'à partir du moment où ils s'expriment au travers d'un « projet » de création. La nécessité affichée par ces dispositifs d'appui institués de circonscrire rapidement le « projet », de la même façon qu'il faudra pour cela définir le « modèle économique », aura un effet normalisateur et réducteur de complexité. Certes, les acteurs pourront générer une stratégie de « traduction » et quasi dissimulation de la dynamique souhaitée pour se mettre en conformité avec les exigences formelles des dispositifs d'aide. Les risques sont grands que la dynamique collective de création en pâtisse. La prise de risque de l'entreprendre en communs n'est pas toujours là où on la situe traditionnellement, dans les processus entrepreneuriaux.

Le recours aux outils et méthodes de travail collaboratif et d'intelligence collective

Le recours à des outils, dits, collaboratifs est-il susceptible, en lui-même, de caractériser une logique d'accompagnement alternative, en pair à pair ? Présentées comme méthodes innovantes ce ne sont souvent que des reformulations d'outils de dynamique de groupe. On peut faire ici l'hypothèse que le caractère le plus innovant de ces démarches serait sûrement, plus que la sophistication des outils du travail de création collective, le temps pris et le soin apporté à des moments d'interaction et de conception d'usages, associés à des moments et dispositifs permettant un travail d'identification et de construction de ressources en communs. La « fabrique des usages » et la « mise en communs » étant à l'œuvre, envisagées comme telles, les outils collaboratifs et les méthodes de type sociocratie et stigmergie prendraient alors tout leur sens.

La référence à la rémunération des contributions

Un autre aspect essentiel à prendre en considération, dans ces processus originaux de création, est la position/posture sociale des acteurs qui y sont investis.

Les dispositifs d'appui à l'entrepreneuriat, bien que faisant référence à un développement économique induit par la création d'entreprise, ont été conçus et financés dans la perspective d'une création d'activité devant assurer au moins l'emploi de la créatrice ou du créateur. La justification de ces dispositifs était, et demeure, d'obtenir de la création d'emplois. On retrouve cette même préoccupation dans les dispositifs destinés aux étudiants. Et cet objectif de création d'auto-entreprises n'est pas sans écho auprès de jeunes populations dont les possibilités d'insertion professionnelle peuvent paraître se réduire. De plus, ces dispositifs mettent en avant des processus d'autonomisation par rapport aux modes de travail et d'insertion professionnelle traditionnels dont on sait la résonance auprès des catégories de jeunes entrant dans la vie active.

La question de l'emploi percute les nouveaux processus de création d'activité. D'ailleurs, les dispositifs publics continuent de vouloir évaluer leur impact socio-économique par la mesure de la création nette d'emplois ; les aides sont accordées sur base de perspectives en ETP (équivalents temps plein).

Dans le même temps, les démarches « ouvertes » de création d'activité associant fabrique d'usages et mise en communs de ressources partagées comme base des processus de création d'activité les mobilisent dans une diversité de situation et de position dans lesquelles les acteur·e·s s'efforcent de trouver des formes renouvelées de viabilité économique.

On y trouve, associés et coopérants dans ces processus, des salarié·e·s directement employé·e·s, soit par la structure définitive ou transitoire qui porte les activités en cours de création - C'est le cas lorsqu'il y a un financement FIDESS apporté par France Active, par exemple - soit par une structure assurant le portage et l'accompagnement du projet de création. Mais on y trouve également associés des acteurs dans une diversité de position et d'appellation : des bénévoles, des volontaires (notamment du fait du succès de certains dispositifs d'emploi, comme les services civiques), mais aussi d'autres qui trouvent à se financer sur les moyens accordés aux projets de création ou du fait qu'ils bénéficient d'indemnités au titre de la solidarité comme les personnes indemnisées au titre de Pôle Emploi, sous régime général ou statut d'intermittence.

Sur ces bases se développe une problématique de la contribution permettant de comprendre les logiques de rémunération/rétribution de travaux menés dans des processus de création d'activité selon ces nouvelles modalités de valorisation économique.

Dans les processus émergents de fabrication des usages, sur base de ressources circonscrites et gouvernées pour cela, les positions sociales et les statuts d'emploi se mélangent. Les acteurs économiques étant potentiellement placés à égalité dans les processus collaboratifs, les frontières s'estompent, ou, tout au moins, les distinctions anciennes sont mises en question. Des acteurs, souvent en transition professionnelle, sont tout autant à la recherche d'une autonomie de rémunération qu'à la recherche d'un statut d'emploi. Ils expérimentent une rémunération sur base de leurs contributions à des projets de création qui leur garantit une solidarité collective ; ce que permettent les contrats d'emploi en CAE (coopérative d'activités et d'emploi),

ou, pour certaines activités, le statut d'intermittent lorsqu'il est utilisé sur base d'une régulation annuelle. Mais ces positionnements ne concernent que les acteurs les plus engagés dans des dispositifs expérimentaux de rémunération sur base de contribution. Les questions posées par la valorisation des activités des bénévoles dans les projets associatifs relèvent de cette même logique de déstabilisation des formes sociales de reconnaissance et de rétribution des activités.

Dans ces processus expérimentaux de création d'activité, les salarié·e·s opèrent dans des rapports à l'emploi statutaire qui se complexifient. Certain·e·s y sont mobilisé·e·s en emploi sous contrat aidé, les volontaires, en service civique. Mais, comment s'opère le rapport aux indemnités chômage et aux différentes aides sociales, plus ou moins combinées avec des rémunérations hors statut d'emploi ? Une enquête de terrain nous fournit un exemple des effets paradoxaux de ces combinaisons de ressources : des personnes sollicitées pour bénéficier d'un CDI par l'Entreprise à But d'Emploi agissant dans le cadre de l'expérimentation "territoire zéro chômeur de longue durée", disent ne pas vouloir prendre cet emploi statutaire parce que n'ayant pas la disponibilité suffisante, étant trop occupées à travailler par ailleurs...

De la même façon, les acteur·e·s que l'on pourrait prendre pour des indépendant·e·s, ne se pensent pas comme des consultants, ni même des prestataires, dont ils ne reprennent pas le vocabulaire pour qualifier leurs contributions. Ils mettent en avant le fait de contribuer à un ensemble d'initiatives, dans des modes d'engagement variables, et donc de réaliser une diversité d'activités selon des modes de coopération eux-mêmes très différenciés. Ils n'en ont pas moins à cœur d'opérer une recomposition singulière de ces contributions dans le cadre

d'un projet très personnel.

Il faudrait aussi analyser finement ce qui ressort de l'engagement, dans ces dispositifs de création et d'accompagnement, des technicien·ne·s territoriaux, des chargé·e·s de mission et autres salarié·e·s des collectivités territoriales et des dispositifs institués. Il faudrait dissocier ce qui relève de leur contribution dans le cadre de leur rôle institutionnel et de celle qui relève d'un engagement plus personnel dans les projets qu'ils soutiennent et accompagnent.

Enjeux sous-jacents aux appuis à l'entreprendre en communs

Les expérimentations d'un entreprendre en communs confrontent les promoteurs de ces initiatives aux dispositifs d'appui et aux logiques d'accompagnement existantes. Mais aussi, elles les font évoluer, et en suscitent même d'autres qui élargissent le champ des explorations. Dans ces contextes, les représentations de l'action portées par les acteur·e·s et leurs pratiques se confrontent et s'ajustent aux modèles d'action et aux appuis existants. Mais elles proposent des modalités nouvelles qu'elles tentent de faire reconnaître, notamment en vue de leur financement.

Chaque initiative se trouve confrontée à trois enjeux.

Le premier concerne les rapports au travail tels qu'ils sont exprimés dans les processus de création d'activité et dans la mise en œuvre projetée et expérimentée de ces activités. On peut examiner ces rapports au travail, les représentations que s'en font les acteurs concernés et les pratiques réelles mises en

œuvre, au regard de deux tendances affichées et pratiquées : une moindre spécialisation et division du travail ; un moindre adossement aux fonctionnements dominants de ce qu'il est convenu d'appeler le marché du travail, et donc la valorisation de solutions de reconnaissance et de rémunération « hors marché ».

Le deuxième enjeu concerne les conditions sociales et écologiques des processus de création d'activité, leur mise en relation et en perspective les uns par rapport aux autres. Dans quelle mesure se préoccupe-t-on d'utilité sociale et de valeurs d'usage, de construction de ressources durables et génératrices d'usages régulés en droits, et de conception/production/mise à disposition des biens et services d'usage qui soient dans la perspective définie au cœur des processus préliminaires. On voit alors que la question des projets d'entreprendre, qu'ils soient individuels et collectifs, suppose un traitement préliminaire qui ne peut qu'être socialisé à l'échelle de communautés. On peut ainsi mieux apprécier les processus en interactions d'acteurs débouchant sur des projets plus ou moins individualisés. On peut ainsi comprendre les processus d'incubation simultanée d'activités prenant la forme de projets reliés dans le temps ou dans leurs éléments constitutifs. On pourrait montrer en quoi cela relève d'une sorte de « permaculture » de projets ; les projets s'abritant et se protégeant les uns les autres en symbiose et en partage de ressources. On pourrait aussi montrer ce qui relève d'une sorte de « compostage » de projets, les projets suspendus ou abandonnés pouvant être repris, recyclés, dans de nouvelles interactions d'acteurs.

Le troisième enjeu concerne les processus de valorisation économique. Les questions à envisager seront nombreuses. C'est

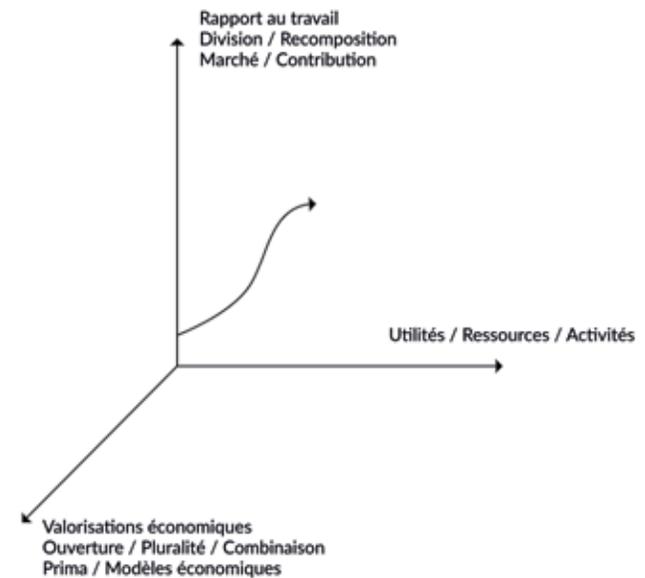
tout d'abord celle de l'ouverture des perspectives de valorisation à d'autres qu'à la seule valorisation marchande aux conditions standard du marché, par exemple les conditions prises en considération dans les traités européens, un marché qui serait «purifié» de régulations sociales, solidaires, etc. Sous un autre angle c'est la question de la combinaison opérée entre ces logiques (marchande, redistributrice, réciprocaire) pour construire des modèles économiques pluriels, ouverts à des évolutions possibles. C'est aussi la question du primat éventuel donné, ou non, immédiatement ou à terme, à la réciprocité dans ces combinaisons. Cela suppose alors de remettre en cause le primat donné traditionnellement, soit à la redistribution, dans un modèle de financement public dominant, soit au marché, dans un modèle économique qui semble «normal» aux acteurs et pourra à lui seul représenter la totalité de la perspective de valorisation. Il faudra regarder les spécifications données aux combinaisons de ces différents processus de valorisation selon les activités de production, de construction des accès aux biens et services, de ce qui relève de la distribution dans les formes marchandes standard, de gestion des activités et de protection des acteurs à l'œuvre dans ces processus. Il faudra aussi appréhender les transitions et les temporalités envisagées dans la combinaison de ces processus de valorisation ; les coalitions locales et nationales entre les organisations porteuses de la valorisation économique des activités exploitant les mêmes ressources, plus ou moins mises en communs, etc.

42

Comprendre les initiatives collectives dans leurs spécificités et la singularité de leur parcours peut se faire en les analysant sous l'angle de chacun des enjeux pris séparément. Mais, surtout, il est intéressant d'envisager les initiatives dans un même mouvement et au regard de la résultante que forment

les directions prises pour chacun des trois enjeux. On peut ainsi regarder, sous l'angle de ces trois enjeux, séparément et simultanément, les processus de création qu'elles activent, les appuis qu'elles sollicitent, les interactions sociales qu'elles valorisent, les formes qu'elles se donnent au titre de leur organisation collective et des rétributions qu'elles sont capables de générer, les arbitrages opérés entre logiques de valorisation pour modéliser la viabilité économique des activités créées.

L'espace socio-économique de l'entreprendre en communs



43

Comment les initiatives, et les projets qu'elles induisent, se positionnent-ils dans cet espace ? Et surtout, comment les positionner à différents moments de leur déploiement dans ce système d'axes formant un espace des possibles au sein duquel se

déplacent les pratiques, en conformité et en décalage avec les représentations que les acteurs s'en font ?

Il faut prendre en compte le fait que les initiatives, et les projets qui les mettent en œuvre, se transforment dans le temps, en même temps qu'ils cheminent dans l'espace formé de ces trois enjeux. Les choix, de valorisation économique par exemple, peuvent n'être que transitoires, pour tester les possibilités, en attendant que d'autres rapports, de réciprocité par exemple, soient construits, que les acteurs y soient acquis, que les institutions publiques adaptent leurs dispositifs d'appuis, etc. Dans d'autres cas, ça pourra être la déviation par rapport à des visées de départ, ou la réorientation des projets par blocage des processus de mise en communs. L'analyse est à faire en rapport avec les contextes dans lesquels ces initiatives sont prises, et dans la mesure où elle permet un exercice de réflexivité dans l'action. C'est à ce niveau qu'un accompagnement de pair à pair prend tout son sens.

Cela revient à avancer deux hypothèses. D'une part, on suppose, de la part de tout ou partie des acteurs, une identification des enjeux et des choix à opérer dans le cheminement même de l'action. Les acteur·e·s auraient alors des capacités d'interprétation et d'argumentation de l'action face à des normes existantes et des alternatives plus ou moins explicites et affirmées. D'autre part, il serait possible d'interpréter des systèmes d'action et de représentation de l'action par rapport à ces trois enjeux structurants de l'action économique ainsi que d'identifier leur position et parcours dans cet espace.

Mise en perspective des dispositifs d'appui à l'entreprendre

On voit alors qu'il serait possible de qualifier les différentes normes (somme d'argumentations formalisées et de dispositions pratiques) que représentent les dispositifs d'appui à la création d'activité selon leur position dans l'espace socio-économique de l'entreprendre. On pourrait y qualifier le modèle entrepreneurial, ordinaire, ou sa variante « sociale », celle qui introduit la question de l'utilité sociale comme visée dans la conception des biens et services développés. On pourrait spécifier ce qui relève d'un « entreprendre autrement », comme viabilisation de projets collectifs initiés dans un cadre associatif.

Aussi, on peut faire l'hypothèse que commence à se spécifier ce qui relève spécifiquement d'un entreprendre en communs, porté par des démarches de co construction, en pair à pair, des séquences de création portant sur l'utilité, les usages, les ressources à construire, à rendre accessible et à mobiliser, et portant ensuite sur la création d'activité viabilisée économiquement dans une pluralité de modèles économiques ouverts. Il serait également possible de différencier plusieurs parcours de création au sein de ce qui commence à se structurer autour de possibles démarches d'entrepreneuriat territorial. Ces parcours seraient différenciés selon les niveaux d'identification des enjeux et selon les choix faits en matière de mutualisation et de standardisation des processus de création. Pourraient être distinguées les voies de la mise en communs de ressources dans une gouvernance partagée, par exemple lorsque des démarches de type PTCE (pôle territorial de coopération économique) relevant de l'ESS débordent les coopérations sur les ressources existantes pour être créatrices de ressources et d'activités économiques induites. Cette voie serait à distinguer de celle qualifiée de « start up de territoire », prenant son origine dans des logiques entrepreneuriales classiques,

par exemple à partir d'une reprise d'entreprises existantes ou de l'identification de bassins d'usages possibles. Mais ces démarches ne mettent pas en avant la construction/mutualisation de ressources partagées et gouvernées dans une logique coopérative. Elles limitent leur ambition à la coordination de projets entrepreneuriaux classiques, avec un appui public partagé entre les projets et, éventuellement, une labellisation commune de ces projets sur un territoire donné.

Mais ces différents parcours, tout à la fois, se distinguent et s'interpénètrent, rivalisant et se partageant les dispositifs d'appui publics. Certains, les processus entrepreneuriaux classiques, peuvent aussi être vus comme des moments standardisés de processus d'entreprendre plus larges et plus longs du point de vue de l'espace socio-économique visé.

Quand bien même ils sont avancés dans l'apparente neutralité de l'action économique, la référence à ces dispositifs d'appui n'est pas sans connotation de l'idéologie entrepreneuriale. Mais les interprétations que s'en font les acteur·e·s ne semblent pas bloquées par ces connotations. De fait, les expérimentations se mènent par-delà les positions idéologiques et contribuent à les transformer.

Les mondes de l'entreprendre et leurs accompagnements se cherchent et cherchent de nouveaux chemins de transition.



Yes,
WE ARE

OPEN

Aventures et inattendu, expérimenter une chambre des communs

Pierre Trendel

50

Les faits

L'Agence de l'Aventure et de l'Inattendu n'est rien d'autre que la forme expérimentale prise par le projet de Chambre des Communs en gestation au sein du laboratoire depuis quelques années. Cette entité de recherche, hébergée par l'association ANIS, s'est fixée pour but d'étudier les mécanismes à mettre en oeuvre pour construire, faciliter, engager les échanges économiques autour des communs.

La place des échanges économiques dans le cycle de vie des communs

Si le formalisme «Ressource/Communauté/Gouvernance» est désormais bien établi (et débattu) comme socle de définition des communs, il met souvent de côté les interactions possibles entre communauté et agents économiques autour d'une valorisation de la ressource dans le cadre d'une exploitation commerciale. L'usage marchand de la ressource est cependant tout à fait envisageable, voire nécessaire, en dehors de toute menace de prédation/enclosure. Ceci nécessite toutefois la définition de rôles et de cadres d'interaction formalisés qui garantiront le respect de la «logique des communs» d'un bout à l'autre de la chaîne. L'Agence de l'Aventure et de l'Inattendu a donc pour vocation première d'identifier, puis de dessiner les formes prises par ces interactions sous la forme de processus et d'objets de formalisation/médiation de la relation communauté-commun-agent économique.

51

Méthodologie de l'Agence

L'expérimentation de l'Agence prend naissance dans le terreau théorique des communs en général et des modèles d'Assemblée et de Chambre des Communs tels qu'ils ont pu être décrits ou pensés par ailleurs. Pour y parvenir, l'Agence dispose des ressources et expériences déjà réalisées au sein du laboratoire Catalyst autour des rétributions et réciprocités (fonctionnement contributif interne de l'association ANIS, projet économique et coopératif KPA-Cité, ressources sous Creative Commons, etc). Pour autant, ces objets d'études ne sont pas le point de départ expérimental de la démarche mais plutôt des «jeux de données» auxquels on cherchera à confronter les modèles conçus par l'Agence. Il ne s'agit pas de l'analyse d'un matériau collecté à la recherche d'un schéma particulier, mais de la confrontation itérative de modèles théoriques et de pratiques de terrains existantes ou initiées directement par l'Agence.

L'histoire

Le concept de Chambre des communs a longtemps été un corollaire aux Assemblées des communs, présentant la nécessité de faire exister les préoccupations économiques autour des objets politiques et sociaux que sont les communs. Malgré tout, au fil de l'intérêt croissant pour les communs, la Chambre est restée un sujet théorique hybride, réceptacle des questionnements sur les «modèles économiques» autour des communs. En soit, la (ou les) Chambre(s) des communs est (sont)

un objet fortement institutionnalisant qui impose, structurellement et symboliquement, une formalisation conséquente et difficile dans le cadre encore relativement jeune et mouvant posé par les acteurs et contributeurs actifs aux communs.

Une proposition inattendue

C'est donc pour «échapper» à la pression institutionnalisante de la Chambre des communs qu'est née l'idée de l'Agence de l'Aventure et de l'Inattendu :

- Par son nom, qui cherche volontairement à sortir du registre habituel de l'écosystème communs/innovation sociale/... et propose un imaginaire libérateur¹,
- Par sa forme, pensée comme une «non-structure» à la fois sujet d'étude et preuve de concept,
- Par sa méthodologie, proche d'une démarche de design, centrée sur l'usager et les usages de la ressource, itérative et productrice de forme et de fond.

Lors de la première présentation du projet, on a pu voir se renouveler le public habituel des actions du laboratoire, attiré par la proposition faite. Par la suite, la proposition de l'Agence a permis de fédérer un groupe de recherche aux intentions et profils multiples : intérêt théorique autour de l'économie de

1. Le nom «Agence de l'Aventure et de l'Inattendu» est repris du livre «Le Club des métiers bizarres» de G.K. Chesterton, publié en 1905. Le personnage du livre, Mr Northover, dirige cette agence qui, contre rémunération, propose à ses clients de transformer à tout moment leur vie en aventure. Mr Northover est membre fondateur du Club des métiers bizarres qui rassemble les «entrepreneurs» qui vivent d'une activité qu'ils auraient inventé et serait totalement inédite.

la ressource, structuration d'acteurs économiques «communs-compatibles», design de modèles économiques basés sur la réciprocité...

Après 6 mois

La première phase de l'expérimentation proposait de mener à l'écriture et à la mise en oeuvre d'un scénario type d'une interaction communauté-agent économique autour d'une ressource. Le travail de l'Agence fonctionne par ateliers itératifs entre lesquels un travail réflexif est mené pour imaginer l'animation de l'atelier suivant. Trois ont eu lieu au cours des six premiers mois d'expérimentation :

- le premier a permis de cadrer le projet de l'Agence et de travailler sur la notion de ressource. Il a permis aux premiers participants de s'approprier les notions-clés d'une chambre des communs et d'une économie de la ressource;
- le deuxième atelier a permis le cadrage du périmètre de l'Agence et de nommer les objets et rôles définissant les interactions des acteurs de ces flux économiques;
- le troisième atelier a permis de dessiner les scénarios possibles (ressource existante ou non, communauté établie, lien au créateur de la ressource, position et postures des agents économiques) à travers un jeu de rôle.

A ce stade, les participants vont confronter les scénarios et «argumentaires» auprès des acteurs clés (communauté, créateur de la ressource et agent économique susceptible de prescrire autour de la ressource) autour d'une ressource existante mais non totalement «libérée» en tant que commun.

«L'agence de l'Aventure et de l'Inattendu fut créée pour répondre au grand besoin de notre siècle. De toutes parts, dans les conversations comme dans la littérature, on demande un élargissement du cadre de vie, quelque chose qui puisse faire diversion, égayer de manière splendide.»

Gilbert Keith Chesterton
Le Club des métiers bizarres, 1905



Chercheurs contributeurs

Le groupe de recherche s'est stabilisé au cours des trois ateliers autour d'une dizaine de chercheurs-contributeurs. Cette posture s'est naturellement imposée comme celle étant le cadre de recherche et la relation singulière à l'objet d'étude du laboratoire Catalyst. Chaque participant est à la fois un chercheur étudiant, problématisant, structurant une pensée et une analyse, élaborant des concepts autour d'un sujet dont le groupe s'est lui-même emparé. Mais chacun est aussi un contributeur, impliqué et agissant directement sur la création d'un objet-ressource réappropriable par eux-mêmes et par d'autres, sans hiérarchie ni subordination mais en étroite relation avec les communautés concernées, dans le respect de leurs pratiques et gouvernance, se nourrissant réciproquement des interactions produites.

L'analyse

Le «point de vue» de la ressource

En observant les flux et les acteurs participants aux échanges économiques autour des communs, on s'aperçoit que les différences formelles avec une économie dite «classique» sont relativement ténues : on y emprunte aux modèles existants du travail et de l'entreprise tant sur des modèles capitalistiques libéraux que sur ceux de l'économie sociale et solidaire, aux pratiques des travailleurs indépendants, des structures coopératives... On retrouve par ailleurs de nombreux concepts, idéologiques et juridiques, du logiciel libre, de l'open source et

des organisations communautaires répondant aux besoins de coopération et de gouvernance plus ouverts et transparents. C'est en soi déjà un parti-pris à contre-courant de l'emprise du modèle néo-libéral, dont la start-up largement mise en lumière sur la dernière décennie ne semble pas représenter une réelle refondation de la structuration des échanges économiques. Plus que d'une économie des communs, on pourrait parler plutôt parler d'une forme de capitalisme social et solidaire, qui reposant sur les outils théoriques, juridiques et contractuels des modèles par capitaux, tente d'imposer une vision sociale de l'économie.

A ce titre, une chambre des communs ne pourrait être perçue et utilisée que comme un «régulateur» des flux marchands reposant sur des valeurs partagées par ses membres, certes structurantes, mais restant périphériques au coeur même des modèles économiques. Les travaux de la chambre se sont donc progressivement resserrés autour de la question de la ressource, élément fortement différenciant dans un modèle par les communs, et qui propose un décentrement du point de vue dont on pressent qu'il offre une alternative plus radicale à une économie du capital. Le changement de référentiel, au sens physique du terme, du point de référence de l'observateur, de l'origine des axes de mesures quantitatives et du changement qualitatif du point de vue des objets économiques étudiés, permet un travail de redéfinition qui semble plus complet et cohérent des pratiques et modèles à l'oeuvre.

La ressource dans l'économie des communs

La notion de ressource dans une économie des communs présente un sens particulier. Dans la relation Communauté-

Ressource-Gouvernance des communs, elle est l'objet central qui induit, motive, construit et limite les actions de la communauté et les règles qu'elle se fixe dans l'objectif «supérieur» de son accès et sa préservation. Elle n'est donc pas tant définissable par sa forme (matérielle, immatérielle, naturelle...) ni par sa qualité que par le lien social qu'elle crée et les conditions politiques d'existence de ce lien. La ressource a par là même une existence propre, qui ne présuppose aucune antériorité et postériorité à l'existence de la communauté, cette dernière agissant pour lui conférer son statut de commun. Ce dernier disparaît dès lors que la communauté n'est plus en capacité d'agir ou de perdurer, ou si les règles d'accès qu'elle détermine n'assurent plus sa pérennité. A ce titre, le commun est donc avant tout une construction sociale basée sur une ressource. Il importe donc que, si l'on veut inclure l'acteur économique dans le cycle de vie du commun, il puisse inscrire son action dans la consolidation de cette relation.

Ressource et marchandise

Pour construire des échanges économiques compatibles avec l'organisation des communs, il s'agit de construire des processus dans lesquels la ressource ne perd pas sa qualité de commun lors des usages occasionnés, lui redonnant à cette occasion le statut de marchandise.

La ressource préexiste à la marchandise. Si j'utilise un morceau de bois pour construire une table, j'ai transformé la ressource en une autre ressource, transformant sa valeur d'usage. Pour ce faire, j'ai utilisé par ailleurs un savoir-faire, qui peut être lui-même considéré comme une ressource. A ce stade, les ressources se combinent, pour en produire de nouvelles dont

l'usage est modifié mais dont le statut n'est pas perdu, de telle sorte qu'elles peuvent continuer à être pensées comme des communs.

Si je vends cette table, elle devient l'objet d'une transaction, basée sur sa valeur d'usage et acquiert une valeur marchande, prenant le statut de marchandise à condition qu'en faisant cet échange, j'ai :

- acté le fait que je sois propriétaire de la ressource en amont pour acquérir le droit de transférer cette propriété (par appropriation ou acquisition préalable);
- cédé la propriété.

Dans ce modèle simplifié, on voit que l'appropriation est le préalable à la production de valeur autour de la ressource et qui lui confère de fait un statut irréversible de marchandise. C'est ce que le modèle des communs résout en opposant à la propriété exclusive une décomposition en faisceau de droits, dont un droit d'usage qui ne serait pas réduit à la propriété.

La question est alors de mettre (ou remettre) en place des processus qui assurent l'intégrité de la ressource dans son passage au statut de marchandise, de façon à ce que ce changement puisse être évité ou reste transitoire et réversible dans le cadre de l'échange économique.

Si cette question trouve des réponses en partie dans le champ juridique, notamment autour du travail des licences (Creative commons, Licence à réciprocité, Licence Pair à Pair), il reste à fournir un outillage économique quant à la notion de valorisation de la ressource dans un contexte de communs qui ne résout pas de manière satisfaisante la relation marchand/non-marchand, sauf de manière exclusive.

Ressource et valeur

Dès lors que l'on écarte la propriété exclusive comme préalable à la valorisation d'une ressource, au droit d'accès, et qu'on la déclare comme incompatible avec le statut de commun attaché à la ressource, on peut s'intéresser à deux autres procédés que l'on pourrait nommer :

- la valorisation par externalité,
- la valorisation par compensation.

Avec la valorisation par compensation, on considère que la valeur d'un échange économique est basé sur le maintien de l'équilibre entre l'usage et la pérennité de la ressource. Si cela s'avère plus évident quand l'usage est destructeur vis-à-vis de la ressource (on cherche alors à valoriser ce qui est nécessaire pour rétablir la ressource dans son état avant l'usage), il est aussi important d'élargir la compensation à une «valeur d'existence», qui, même si l'usage ne nuit pas à la ressource elle-même, doit prendre en compte les besoins, et les moyens nécessaires pour faire perdurer cette ressource dans le temps. On associe alors valeur d'usage et valeur d'existence pour évaluer la compensation de l'échange économique initié du point de vue de la ressource.

La valorisation par externalité cherchera à identifier ce qui, dans l'usage de la ressource, est producteur de valeur, directement ou indirectement lié à cet usage. Dans un lien direct, l'agent économique est générateur de valeur dans le sens où lui-même va valoriser la ressource en l'associant aux siennes (matérielles, connaissances ou savoir-faire). Il n'est alors pas tant question de quantifier la valeur créée par l'usage fait de la ressource, ce qui reviendrait à une forme de taxe du droit

d'accès, mais à une répartition de la valeur des externalités induites par l'usage de la ressource entre l'agent économique et la communauté. Si dans la pratique, cette distinction ne conduit pas forcément à des modalités différentes (réciprocité proportionnelle à la valeur par exemple), elle est nécessaire pour assurer la transitivité des propriétés économiques du commun aux externalités indirectes de l'usage de la ressource, que ce soit au travers de transactions ultérieures ou par l'émergence de nouvelles ressources.

L'évaluation de la valeur, combinaison de ces systèmes de valorisation, préserve d'une part le statut de commun à la ressource en excluant l'appropriation partielle ou totale et la taxation du droit d'accès et ouvre la voie vers une forme de propriété économique collective aux dimensions variables incluant communauté de contributeurs et agents économiques, d'une manière non déterminée par un rapport marchand ou non marchand.



La ressource préexiste à
la marchandise.

Contributeur-e-s à ce numéro

Emilie Bouvier
Floriane Gaschy
Julien Lecaille
Christian Mahieu
Severine Romanowski
Pierre Trendel

64

Pour nous contacter et réagir à ce numéro,
écrivez-nous à :
imaginairecommuns@framaliste.org

Cet exemplaire est à prix libre. Vous pouvez
contribuer à son financement sur :
<https://www.helloasso.com/associations/anis/>

Imaginaire communs

Cahiers de recherche Catalyst

Catalyst est un laboratoire citoyen en innovation sociale à l'ère du numérique. Il est ouvert à tous et se situe sur Lille et dans les alentours de Lille.

Ce laboratoire Catalyst vise à mieux comprendre les nouveaux sujets émergents à l'ère du numérique et à favoriser leur appropriation par tous. Ces dernières années, Catalyst a ainsi favorisé l'émergence sur Lille et ses environs de sujets de consommation collaborative, de tiers-lieux, du mouvement des makers, des communs.

Retrouvez plus d'informations sur le collectif



ANIS



<http://anisasso.fr/>

<http://catalyst-initiative.org/>